



## MUNICIPALITE DE GLAND

# **Réponse de la municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel concernant la mise en place d'une contribution communale à la solidarité et à l'aide publique au développement.**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

- **Jeudi 10 février 2011 à 20h00 - salle no 1 - complexe communal de Montoly.**

**Personne responsable: M. Daniel Collaud , municipal**

Gland, le 24 janvier 2011.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 11 novembre 2010, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Charlotte Gabriel est la suivante :

*« Les écarts de revenus entre les pays du Nord et ceux du Sud ne font que se creuser. Et ce alors que l'économiste Pearson a démontré en 1969 déjà qu'il suffirait que les pays industrialisés consacrent 0,7% de leur Produit National Brut à l'aide publique au développement pour que cet écart avec les pays les moins avancés soit réduit. Or, pour la Suisse, c'est seulement en 2004 que l'objectif de 0,4% du PNB prévu pour l'an 2000 a été atteint. Pourtant, nombre de pays, dont le nôtre, ont annoncé qu'ils augmenteraient leur aide publique au développement afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement pour lesquels ils se sont engagés afin, notamment, de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015.*

*Il apparaît, par conséquent, de plus en plus urgent que ces contributions soient revues à la hausse. Pour ce faire, il faut que tous - communes, cantons, Etats - se mettent ensemble afin de créer un réel réseau de soutien à un développement équilibré de ces pays.*

*S'il est évident que notre commune n'a pas la possibilité de gérer ni de suivre une action de solidarité dans le Sud, nous souhaitons que celle-ci délègue cette responsabilité à une organisation reconnue de coopération au développement, comme la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) qui regroupe 39 organisations de coopération au développement active dans le canton de Vaud. En demandant à la FEDEVACO de gérer notre contribution, nous avons la garantie que l'argent public sera utilisé de manière appropriée pour des actions dans les pays où elle dispose de partenaires.*

*C'est pourquoi je voudrais, par ce postulat, inviter la municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place une contribution communale annuelle à la solidarité en privilégiant une collaboration avec la FEDEVACO.*

*De plus, en collaborant avec cette organisation, chaque soutien vaudois a un effet de levier important dans la mesure où un engagement financier de la Confédération vient en complément. Ainsi, si notre commune investit 2 frs par habitant, c'est une somme totale de 3 frs par habitant qui sera affectée à la coopération au développement. »*

## **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

La ville de Gland ne demeure pas insensible à ces problèmes. Depuis de nombreuses années, elle finance des actions humanitaires réalisées dans divers pays par des personnes domiciliées à Gland dans le cadre d'actions

- individuelles (construction d'un hôpital en Sierra Leone)
- avec le concours d'organisations telles que Nouvelle Planète avec la participation de jeunes glandois, Médecins du monde, l'association des volontaires pour le développement du delta du Niger, etc.
- d'une association locale Gland/Jidvei (Roumanie).

D'ailleurs, Mme Gabriel a connaissance de la politique municipale à ce sujet ayant bénéficié d'une aide pour un projet de construction d'une école publique au Burkina Faso.

En outre, elle octroie des dons ponctuels (Chaîne du bonheur, Terre des hommes, etc.) lors de catastrophes naturelles (tsunami en Asie, séisme au Chili, à Haiti, etc.)

Par l'intermédiaire du compte 111.3659.10 « Aide à l'étranger » les sommes versées ces dernière années sont les suivantes :

Année 2002	5'340.00
Année 2003	5'000.00
Année 2004	33'000.00
Année 2005	8'000.00
Année 2006	2'500.00
Année 2007	5'050.00
Année 2008	5'000.00
Année 2009	5'000.00
Année 2010	14'500.00

Un montant de 7'000 fr. figure dans ce compte pour le budget 2011.

### **La FEDEVACO**

La FEDEVACO compte aujourd'hui 39 associations membres actives dans le domaine de la coopération au développement et ayant leur siège ou des activités dans le canton de Vaud.

Ces organisations remplissent toutes les conditions d'adhésion à la fédération dont celle d'avoir une expérience de terrain de plus de deux ans. Leur grande diversité (mode de fonctionnement, taille, pays d'intervention) représente la richesse de la FEDEVACO et en fait un lieu d'échange d'expériences uniques dans le canton.

Chaque année, la FEDEVACO finance, grâce à l'appui des collectivités publiques, un nombre important de projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est. Ces divers projets sont autant de manières permettant aux populations concernées de lutter pour une amélioration de leurs conditions de vie.

La FEDEVACO est l'interlocutrice de la Confédération, via la Direction du développement et de la coopération (DDC), de l'Etat de Vaud ainsi que d'une vingtaine de communes vaudaises pour le financement de projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est.

### **Position de la municipalité**

Nous reconnaissons la qualité des prestations de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO). D'ailleurs une subvention de 3'500 fr. lui avait été versée en 2008. Elle a permis de soutenir le projet suivant :

« Accompagnement protecteur international des défenseurs des droits humains au Guatemala »

Ce pays se trouve dans un contexte de violence généralisée où les défenseurs des droits humains sont les cibles de près de la moitié des actes de violence commis dans la capitale.

Toutefois, la municipalité ne souhaite pas réserver cette contribution annuelle à une seule organisation. En effet, elle entend poursuivre la ligne de conduite suivie jusqu'à présent. Elle continuera d'attribuer des subventions occasionnelles en direct en fonction des circonstances, de demandes ponctuelles.

D'autre part, elle désire maintenir un certain équilibre entre le soutien à l'étranger et celui réservé aux associations locales et régionales.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani